

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2025.12.12

REPUBLIC FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
24 novembre 2025

Nombre en exercice : **13**

Nombre de présents : **8**

Nombre d'excusés : **0**

Nombres non excusés : **5**

Nombre de votants : **8**

Objet :

**SIAMS - Rapport
d'activité 2024**

L'an deux mil vingt-cinq le 9 décembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL, Maire.

Présents : Jean-Pierre Boucher, Danielle Descombes, Hélène Jean-Baptiste, Corinne Manchon, Fadela Pinon, Françoise Soulairé, Arnauld Voisin

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s non excusé(e)s : Thierry Bioret, Catherine Denoyelle, Marjolaine Haffner, Sébastien Leconte, Alain Moll,

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Madame le Maire présente le rapport d'activité annuel 2024, concernant le Syndicat Intercommunal Eaux Mauldre Supérieure (SIAMS)

Madame le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur ledit rapport.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : **8**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve le rapport d'activité de l'année 2024 du Syndicat Intercommunal Eaux Mauldre Supérieure (SIAMS)

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 10 décembre 2025

Publiée par affichage en Mairie
Reçue à la Préfecture le 10 décembre 2025

Le Maire,
Françoise Chancel

